## À quoi servent les lois si elles ne sont pas appliquées ?

18 ans après la loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées la France n'est toujours pas accessible aux personnes en situation de handicap.

Or, quand les lieux ne sont pas accessibles, **ce sont à leurs droits que les personnes en situation de handicap n'ont pas accès**.

Quand une école n'est pas accessible, c'est à l'éducation qu'elles n'ont pas accès.

Quand un cabinet médical n'est pas accessible, c'est à la santé qu'elles n'ont pas accès.

Quand un restaurant n'est pas accessible, c'est à la vie sociale qu'elles n'ont pas accès.

Quand un musée n'est pas accessible, c'est à la culture qu'elles n'ont pas accès.

Quand un transport en commun n'est pas accessible, c'est à l'autonomie qu'elles n'ont pas accès.

Quand une entreprise n'est pas accessible, c'est à l'emploi qu'elles n'ont pas accès.

Quand un service public n'est pas accessible, c'est à la citoyenneté qu'elles n'ont pas accès.

Quand un logement n'est pas accessible, c'est à la dignité qu'elles n'ont pas accès.

Les personnes en situation de handicap sont #AuPiedDuMur.
Un mur d'inaction, d'exclusion et de discrimination.

Du 25 au 30 avril, l'association APF France handicap se mobilise dans toute la France pour demander au Président et aux élus de la République d'abattre ce mur, de faire appliquer la loi !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.apf-francehandicap.org



# AU PIED DU MUR